

Vos questions / nos réponses

Ai-je consommé du GHB?

Par [Profil supprimé](#) Postée le 18/08/2013 22:21

Bonjour,

Je me suis rendue à la féria de Béziers accompagnée de 3 amies à moi où je devais rejoindre un copain. Nous y sommes arrivées à minuit et à ce moment là j'avais dû boire en tout 5 verres faiblement dosés étalés dans la soirée. Je me souviens ensuite avoir rejoint ce "copain" et sa bande puis plus rien. D'après mes amies il serait parti me chercher un verre que j'aurais bu puis je serais partie durant 1h30, à priori il me portait quand je suis partie et je l'avais embrassé. J'ai un flash étrange de moi dans une rue sur le capot d'une voiture mon pantalon aux chevilles et lui avec moi. Puis lui qui m'oblige à vomir. Ensuite il me porte sur son dos et me laisse avec mes amies. Je n'ai aucune idée de combien de temps il s'est passé entre les évènements. Il m'a dit que l'on avait couché ensemble ce soir là et me supplie de ne pas penser qu'il a abusé de moi. Le lendemain j'ai eu des nausées affreuses toute la journée et je n'ai pas arrêté de vomir. Je ne sais pas quoi penser. J'ai un copain que je n'aurais jamais trompé de mon plein gré, je n'ai jamais eu ni voulu avoir de coups d'un soir et je suis incapable d'accepter de coucher avec qqn dans la rue sur le capot d'une voiture. Pensez-vous qu'il s'agit des effets du GHB? Je ne sais même pas si on peut appeler ça du viol puisque je ne me souviens pas m'être débattue. Il est malheureusement trop tard pour les analyses d'urine, existe-t-il un autre moyen de savoir?

Mise en ligne le 20/08/2013

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude et vos interrogations concernant la soirée à laquelle vous faites allusion. Etant donné votre récit des événements, il est effectivement possible que vous ayez consommé du GHB. Ce produit n'étant détectable que quelques heures dans l'organisme, il semble trop tard pour envisager un éventuel dépistage, que ce soit dans les urines ou dans le sang.

Si possible, nous vous encourageons à reparler de tout cela avec ce copain, afin de mieux comprendre ce qui s'est passé. Vous vous demandez si vous pouvez appeler ce qui s'est passé un "viol" car vous ne vous êtes pas débattue. Or, si votre "consentement" a été obtenu grâce à la consommation, à votre insu, d'un produit stupéfiant, ce qui s'est passé ce soir-là reste un viol.

Pour d'autres informations, ou si vous souhaitez parler de cela de vive voix, n'hésitez pas à nous joindre au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Bien cordialement.
